



Réponse commune du Ministre de la Mobilité et des Travaux publics et du Ministre des Sports à la question parlementaire n° 8185 du 27 juillet 2023 de l'honorable députée Madame Myriam Cecchetti, concernant un stade d'athlétisme régional au sud du pays.

1. N'aurait-il pas été opportun de prévoir la construction d'un stade d'athlétisme dans le cadre du nouveau complexe sportif à Belval afin d'en permettre une mise à disposition aux clubs d'athlétisme de la région en dehors des heures de cours ?

Le programme de construction du centre sportif à Belval, arrêté en 2019, découle d'une longue procédure d'analyse des besoins menée par le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse et le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, en collaboration avec le ministère des Sports. Il se fonde sur la prise en considération en priorité d'un ensemble de nécessités d'ordre scolaire et universitaire pouvant, le cas échéant, répondre aux besoins des associations sportives et des résidents sur les plans locaux et régionaux.

Pour des raisons fonctionnelles et budgétaires, la construction d'installations spécifiques dépassant les besoins de la formation pédagogique et de l'enseignement dans le domaine de l'éducation physique, tel qu'un stade d'athlétisme régional, n'a donc pas été retenue lors de l'établissement du programme de construction

2. Quel est l'état d'avancement des planifications concernant un stade d'athlétisme régional à Differdange ?

Les dernières informations officielles du ministère des Sports datent de l'été 2022 selon lesquelles la Ville de Differdange avait informé que le projet d'un stade d'athlétisme régional serait en suspens.

3. Vos services analysent-ils d'autres options de sites pour l'implantation d'un stade d'athlétisme régional au sud du pays ?

Actuellement les services responsables du ministère des Sports n'analysent pas d'options alternatives pour la construction d'un stade d'athlétisme régional au sud du pays.

4. Envisagez-vous éventuellement la construction d'infrastructures spécifiques pour l'athlétisme dans le cadre du nouveau lycée sportif à Mamer ?

Dans le cadre de la nouvelle construction du Sportlycée Luxembourg à Mamer, un terrain d'athlétisme extérieur avec une piste de 200 m et 6 couloirs est prévue. Pour l'entraînement des disciplines de sprint court (50 m / 80 m / 100 m / 110 m) une piste droite d'une longueur de 128 m est planifiée. Des infrastructures spécifiques pour le saut en longueur, le saut en triple et le saut à la perche ainsi que pour le lancer du disque, du marteau, du javelot et du poids seront également réalisées.



Vu la surface limitée du terrain d'implantation disponible, l'aménagement d'une piste d'athlétisme de 400 m n'est pas possible ; le cas échéant, le Sportlycée prévoit l'utilisation du stade d'athlétisme de l'Institut national des sports à Luxembourg-Cents.

À noter qu'en complément aux infrastructures extérieures, les halls sportifs ainsi que les salles de musculation, endurance et réathlétisation sont à disposition et à partager avec les athlètes d'autres disciplines sportives.

5. Messieurs les Ministres ont-ils été saisis par les communes du sud du pays, les clubs d'athlétisme régionaux, la FLA ou le COSL en vue de la construction de ce type d'infrastructure ?

Le ministère des Sports fut approché en mars 2018 par les responsables de la Ville de Differdange. Selon les informations du ministère, la Fédération Luxembourgeoise d'Athlétisme (FLA) a également été saisie à ce sujet.

6. Les communes et clubs d'athlétisme, la FLA ou le COSL seront-ils impliqués dans la planification de nouvelles infrastructures ?

Comme pour tout projet d'infrastructure sportive relevant de la compétence communale, un dialogue continu est maintenu entre ces entités et mes services. De surcroît, en ce qui concerne la construction d'un stade d'athlétisme, la Fédération Luxembourgeoise d'Athlétisme (FLA) est également étroitement consultée.

Luxembourg le 4 septembre 2023

Le Ministre des Sports
(s.) Georges Engel